

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 10 avril 2013**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 10 avril 2013, à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Jean de MOREL, Christian GOUX, Gérard LAVILLE, Jean-Claude LECONTE, Denis LETAN, Jean LETELLIER, Thierry MOURLON, Raymond ROBIN.

Absents excusés : Nelly GERVAISE, Christiane LECHANOINE, Christian MONTCUIT (procuration Raymond ROBIN), Charly SAUSSAYE (procuration Michel BOIVIN).

**I. Élection du secrétaire**

Thierry MOURLON a été élu secrétaire.

**II. Procès-verbal de la séance du mardi 5 mars 2013**

A la demande de Thierry MOURLON, le procès-verbal de la réunion du 5 mars est modifié comme suit :

.../...

V. Rapport des commissions de l'urbanisme et du développement durable

.../...

- questions diverses :

.../...

La commission demande où en est le projet de l'installation des radars pédagogiques. Afin de sécuriser la circulation des piétons dans le centre du bourg, les commissions proposent la création d'une zone 30 dans celui-ci, matérialisée par l'aménagement de ralentisseurs comme à Gratot, Tourville ... Après discussion, les propositions des commissions sont approuvées par 9 voix pour et 2 voix contre (Michel BOIVIN et Jean-Claude LECONTE).

Le maire justifie son opposition personnelle à l'implantation d'un tel dispositif à cet endroit, c'est-à-dire en pleine descente, considérant que celui-ci présente un caractère dangereux, tout particulièrement pour les motocyclistes.

**III. Examen et vote des comptes administratifs de l'exercice 2012**

**1. Compte administratif de l'exercice 2012 de la commune**

Gérard LAVILLE, maire-adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2012 de la commune, qui s'analyse comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévues	1 037 850,00 €	1 037 850,00 €	1 783 100,00 €	1 783 100,00 €
Réalisées	809 131.22 €	1 164 293.95 €	480 230.47 €	423 311.91 €
Résultat	+ 355 162.73 €		- 56 918.56 €	
Résultat antérieur	-		- 252 228.25 €	
Résultat cumulé	+ 355 162.73 €		- 309 146.81 €	
Résultat global	+ 46 015.92 €			

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2012 de la commune, tel qu'il lui a été présenté.

**2. Compte administratif de l'exercice 2012 du camping**

Gérard LAVILLE, maire-adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2012 pour le camping, qui s'analyse comme suit :

	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévues	221 000,00 €	221 000,00 €	172 650,00 €	172 650,00 €
Réalisées	190 745.57 €	221 379.01 €	65 935.62 €	24 108.72 €
Résultat	+ 30 633.44 €		- 41 826.90 €	
Résultat antérieur	-		- 104 256.46 €	
Résultat cumulé	+ 30 633.44 €		- 146 083.36 €	
Résultat global	- 115 449.92 €			

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2012 du camping, tel qu'il lui a été présenté.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 10 avril 2013**

**3. Compte administratif de l'exercice 2012 du service assainissement**

Gérard LAVILLE, maire-adjoint, présente le compte administratif de l'exercice 2012 pour le service assainissement, qui s'analyse comme suit :

	Section d'exploitation		Section d'investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévues	369 610.00 €	369 610.00 €	502 900,00 €	502 900,00 €
Réalisées	167 663.33 €	155 902.49 €	24 668.07 €	77 439.13 €
Résultat	-11 760.84 €		+ 52 771.06 €	
Résultat antérieur	+ 239 600.76 €		+ 255 390.99 €	
Résultat cumulé	+ 227 839.92 €		+ 308 162.05 €	
Résultat global	+ 536 001.97 €			

Le conseil municipal, en l'absence du maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2012 du service assainissement, tel qu'il lui a été présenté.

**IV. Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2012**

**1. Budget assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter au budget primitif de l'exercice 2013 l'excédent d'exploitation pour 227 839.92 € et l'excédent d'investissement pour 308 162.05 €.

**2. Budget camping**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter l'excédent d'exploitation s'élevant à 30 633.44 € au financement partiel du déficit de la section d'investissement.

**3. Budget communal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'affecter une partie de l'excédent de la section de fonctionnement au financement total du déficit de la section d'investissement pour 309 146.81€ ;
- de reporter au budget primitif de l'exercice 2013 l'excédent de fonctionnement restant, soit 46 015.92€.

**V. Examen et vote des comptes de gestion de l'exercice 2012**

Le maire présente les comptes de gestion de l'exercice 2012 du service assainissement, du camping et de la commune, préparés par Jean-Pierre LEGRAND, trésorier et dont les chiffres sont identiques à ceux des comptes administratifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve les comptes de gestion de l'exercice 2012 du service assainissement, du camping et de la commune, tels qu'ils lui ont été présentés.

**VI. Examen et vote des budgets primitifs de l'exercice 2013**

**1. Budget assainissement**

Gérard LAVILLE présente le budget primitif de l'exercice 2013 du service assainissement, qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 374 840 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 650 370 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2013 concernant le service assainissement, tel qu'il lui a été présenté.

**2. Budget camping**

Gérard LAVILLE présente le budget primitif de l'exercice 2013 du camping, qui s'établit comme suit :

- section d'exploitation : 224 000 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 216 290 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2013 concernant le camping, tel qu'il lui a été présenté.

**3. Budget communal**

Gérard LAVILLE présente le budget primitif de l'exercice 2013 de la commune, qui s'établit comme suit :

- section de fonctionnement : 1 163 570 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 1 786 550 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

approuve le budget primitif de l'exercice 2013 concernant la commune, tel qu'il lui a été présenté.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 10 avril 2013**

**VII. Report de l'application de la réforme des rythmes scolaires**

Le maire donne lecture de la lettre suivante du 22 mars 2013 de monsieur Francis MORLET, directeur académique des services de l'Éducation nationale :

« Monsieur le maire, par courrier parvenu dans mes services le 11 mars 2013, vous m'informez de votre souhait de reporter l'application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire 2014.

Conformément aux dispositions du décret n°2013-77 du 24 janvier 2013, j'accuse réception de votre demande et j'ai l'honneur de vous confirmer que l'organisation de la semaine scolaire sur 9 demi-journées sera mise en œuvre à partir de la rentrée scolaire 2014 dans les écoles de la commune.

Je vous prie de recevoir, monsieur le maire, l'assurance de ma considération distinguée. signé Francis MORLET ».

**VIII. Renouvellement de l'adhésion au fonds de solidarité pour le logement 2013**

Le maire rappelle que la commune de Blainville-sur-mer contribue depuis plusieurs années au fonds de solidarité pour le logement.

Il donne lecture de la lettre par laquelle le président du conseil général propose un engagement financier des collectivités identique à celui des années précédentes, c'est-à-dire 0.60€ par habitant pour les communes de moins de 2 000 habitants, soit 980 € pour Blainville-sur-mer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte l'adhésion de la commune de Blainville-sur-mer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2013 ;
- charge le maire du versement de la participation annuelle s'élevant à 980 €.

**IX. Surveillance des plages pendant la saison estivale 2013**

S'agissant de la surveillance de nos deux plages, le maire informe le conseil municipal de la décision prise en partenariat avec la communauté de communes de Saint-Malo-de-la-Lande à la suite du rapport des sapeurs-pompiers indiquant que les interventions des surveillants de la plage nord n'ont concerné que la bobologie. En revanche, plusieurs opérations de secours ont eu lieu à la plage de sud, classée comme l'une des plus dangereuses du département. En conséquence, il a été décidé de renforcer le poste de surveillance de cette plage avec 4 surveillants au lieu de 3, et de fermer celui de la plage nord.

**X. Travaux rue du château d'eau : effacements des réseaux de télécommunication en coordination avec les effacements de réseaux électriques**

Le maire présente au conseil municipal les dernières estimations pour l'effacement du réseau de télécommunication de la rue du château d'eau, APS 2012.11.058.43.

La participation de la commune pour la confection du génie civil du réseau téléphonique est estimée à 12 800 € TTC, à laquelle il convient d'ajouter la participation relative aux travaux de câblage (18% du montant à communiquer par France Télécom).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux de télécommunication rue du château d'eau ;
- charge le maire de signer la convention câblage France Télécom et toutes autres pièces relatives au règlement des dépenses.

**XI. Travaux éclairage public rue du château d'eau : demande de subvention auprès du syndicat d'électrification de Coutances-Ouest**

Le maire rappelle que, dans le cadre de la refonte de la rue du château d'eau (effacement des réseaux et voirie), le conseil municipal a décidé l'installation de points lumineux. Il présente le devis établi par l'entreprise CEGELEC, pour un montant de 13 396€ HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de solliciter une subvention auprès du syndicat d'électrification de Coutances-Ouest pour l'implantation de candélabres dans la rue du château d'eau ;
- charge le maire d'effectuer les formalités et l'autorise à signer tout document nécessaire.

**XII. Questions diverses**

**1. Location à la CABANOR du terrain communal plage de Gonneville**

Le maire rappelle la décision du conseil municipal (séance du 28/08/12) de louer à la CABANOR le terrain communal compris entre la route conduisant à la plage et longeant la clôture de la CABANOR.

Il donne lecture du projet de bail pour la location de ce terrain de 1 500 m<sup>2</sup> environ (longueur 150 mètres, profondeur 10 mètres), pour un montant annuel de 20€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de louer le terrain susvisé à la CABANOR à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires.

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 10 avril 2013**

**2. Parcelles du marais – demande de changement de titulaire de bail**

Le maire indique que M. et Mme Frédéric LEMOIGNE demandent que le bail qui leur est consenti pour la parcelle AB 202p soit établi au nom de l'« EARL des légumes bio », 154 rue des écoles à Créances.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte le changement susvisé et charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires.

**3. Création de 5 emplacements pour mobilhomes au camping de la Melette**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la création de 5 emplacements destinés au stationnement de mobilhomes à l'intérieur du camping municipal de la Melette, à l'ouest du bloc sanitaire ;
- précise que le coût des travaux est estimé comme suit :

	HT	TVA	TTC
EUROVIA	8 818.10	1 728.35	10 546.45
LECAUDEY Bertrand	2 197.53	430.72	2 628.25
BLAINVILLE ÉLECTRO FROID	6 924.46	1 357.19	8 281.65
<b>TOTAL</b>	<b>17 940.09</b>	<b>3 516.26</b>	<b>21 456.35</b>

- charge le maire d'établir, le moment venu, d'effectuer les formalités nécessaires pour l'établissement des contrats de location des dites parcelles.

**4. Parcelle mobilhome 24B : consommation eau 2011 : remboursement d'un trop perçu**

Suite à une erreur dans le relevé, monsieur DELAUNAY Michel, locataire de la parcelle 24B, a payé 19€ en 2011 au titre de la consommation en eau potable. Il convient de lui rembourser cette somme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

charge le maire d'effectuer les formalités nécessaires en vue du remboursement de la somme de 19€ à monsieur Michel DELAUNAY.

**5. ZA des Landelles : projet d'implantation de panneaux indicateurs des entreprises**

Le maire donne lecture au conseil municipal de la demande de monsieur et madame Yves TRASNEL relative à l'implantation, au carrefour de la route des Landelles et de la RD 651, de panneaux directionnels signalant les entreprises installées sur la ZA des Landelles.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, demande aux entreprises de mettre au point un projet commun et de lui soumettre.

**6. Téléphonie mobile**

Le maire donne lecture de la réponse du responsable de l'entreprise ORANGE à son courrier concernant le mauvais fonctionnement de la téléphonie mobile ORANGE :

*« Monsieur le maire, vous avez, par votre courrier en date du 25 février dernier, attiré mon attention sur les difficultés rencontrées en couverture de téléphonie mobile Orange sur votre commune.*

*L'étude radio qui a été réalisée par les équipes de l'Unité de Pilotage Réseau Ouest, en charge de votre dossier, confirme, en effet, que la couverture n'est pas optimale et ce, malgré l'intervention réalisée sur nos équipements en 2010. La seule solution pour couvrir parfaitement Blainville-sur-mer serait la réalisation d'un nouveau site. L'investissement nécessaire à cette opération n'est pas prévu pour cette année ni pour l'année prochaine.*

*Regrettant de ne pouvoir répondre favorablement à votre attente et vous remerciant de l'intérêt que vous portez à notre société, je vous prie de croire, monsieur le maire, en l'assurance de ma haute considération. Signé Arnaud MARY, directeur déploiement et acquisition des sites.»*

**7. Préparation du prochain conseil municipal**

Le maire demande aux commissions de l'urbanisme et du développement durable de préparer l'implantation des dos d'âne dans le bourg pour améliorer la sécurité en intégrant dans une refonte de la circulation dans l'ensemble du bourg en prenant en compte les enjeux relatifs à la sécurité et à la fonctionnalité ; à la commission du développement durable de fixer les priorités à venir en matière d'économies d'énergie, à la commission des affaires scolaires de recueillir les attentes des enseignants et des parents d'élèves en ce qui concerne l'aménagement des rythmes scolaires.

**8. Vote des taux d'imposition 2013**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales pour l'année 2013. Elle restent donc fixées comme suit :

- taxe d'habitation : 10.96%
- taxe foncière (bâti) : 8.37%
- taxe foncière (non bâti) : 17.49%
- CFE (cotisation foncière des entreprises) : 13.52%

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h30.